

**Fêche-  
l'Eglise**

# Fêche-Infos

Printemps-Eté

2016

DANS CE NUMÉRO :

Edito du Maire	1
Sécurité Ecole Forêt Cimetière	2
Cérémonies Travaux	3
Fleurissement Rentrée scolaire 2016	4-5
Temps d'activités périscolaires	6
Centre de loisirs été 2016 ALPLF—Horaires 2016	7
Rappels	8
Personnel communal Accessibilité	9
Etat civil 2015 Le conseil municipal en bref Agenda	10

## EDITO DU MAIRE

- Cela aurait pu être un si bel été !*

Malheureusement, les attentats de Nice, le 14 juillet 2016, nous auront une fois de plus ramenés à la réalité...

Les barbares ont encore frappé, tuant hommes, femmes et enfants, tous innocents...

A Fêche-l'Eglise, comme partout en France, une nouvelle fois, c'est à nouveau avec un sentiment d'incompréhension, d'injustice et de révolte que nous nous sommes associés à la douleur des familles et des proches des victimes.

Plus que jamais, nous devons rester mobilisés et vigilants pour que la Liberté, l'Égalité et la Fraternité continuent d'être les forces de notre société républicaine.
- Concernant notre commune, comme nous vous l'avons annoncé dès janvier 2015, la baisse drastique des dotations de l'Etat, programmée jusqu'en 2017 pour toutes les collectivités locales, nous oblige à la plus grande prudence en matière budgétaire.

A défaut d'investissements conséquents, nous sommes attentifs à entretenir nos bâtiments, notre voirie et autres espaces publics communaux.
- Malgré la fermeture d'une classe à la rentrée de septembre, nous continuons de tout mettre en œuvre pour assurer la qualité d'accueil de nos enfants dans nos écoles, mais aussi dans le cadre périscolaire...

Ce bulletin est le reflet des efforts réalisés en ce début d'année 2016 par toute l'équipe municipale, plus que jamais déterminée et à votre service.

Un grand merci à toutes et tous...

Bien cordialement,

Thierry MARCJAN, Maire de Fêche-l'Eglise

### Mairie de Fêche-l'Eglise

16 Grande Rue  
90100 Fêche-l'Eglise

Téléphone :  
03 84 36 06 38

Télécopie :  
03 84 19 49 41

Messagerie :  
mairie.fече@wanadoo.fr



La cohabitation des piétons et des véhicules circulant ou stationnant aux « heures de pointes » de la vie scolaire crée l'effervescence aux abords des écoles. Nombre de parents se plaignent, à juste titre, de l'anarchie provoquée par la circulation ou le stationnement gênant voire illégal des véhicules et de l'insécurité que ceux-ci engendrent.

Le spectacle récurrent qui nous est donné à voir tous les jours, celui de parents ou d'accompagnateurs trop pressés qui prennent des libertés avec le code de la route ou en oublient les règles élémentaires quand il s'agit de déposer leurs enfants à l'école au détriment de la sécurité d'autres enfants doit cesser !

#### Pour rappel

**Le stationnement et l'arrêt de véhicules sont strictement interdits sur les trottoirs, sur les passages piétons et sur la chaussée. Désormais, en cas de non respect de ces règles les agents de la police municipale verbaliseront plus strictement les contrevenants.**

Alors, pour la sécurité des enfants et de tous, respectons le code de la route et n'hésitons pas à faire quelques mètres à pied. **De plus marcher c'est bon pour la santé.**

D'autre part, il est préconisé de se garer en marche arrière afin d'avoir une meilleure visibilité en partant.

## Forêt

Cette année, les coupes seront réalisées dans les parcelles 21 et 22 (vers RNI019) par l'entreprise Barthoulot.

Tarif des bucherons validé par le conseil municipal :

14 € l'abattage	idem 2015
6 € le débardage	moins 2 € (distance plus courte pour sortir les grumes)
27 € le façonnage des stères	plus 1 €



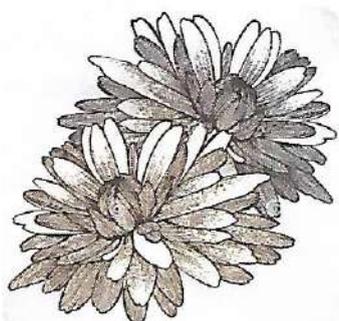
#### Affouage

Les lots seront dans les parcelles 21 et 22 et dans la parcelle 12 (éclaircies jeunes arbres).

Les inscriptions seront prises en mairie entre le 2 et le 25 novembre uniquement par les personnes domiciliées dans la commune.

#### Tarifs

Affouage : 10,50 € le stère	inchangé
Stère façonné : 38 €	+1 € compte tenu de l'augmentation du bûcheron

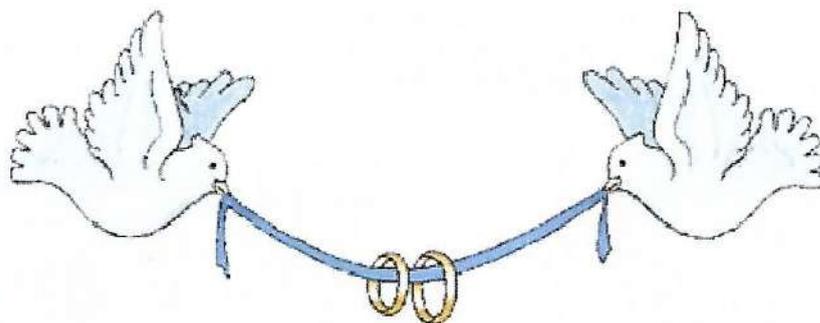


## Cimetière

Une nouvelle procédure pour la récupération des tombes en état d'abandon sera engagée prochainement, elle respectera le code général des collectivités territoriales articles L.2223-17, L.2223-18 et R.2223-12 à R.2223-23.

Durée de la procédure : 3 ans, du premier procès verbal à l'arrêté du maire pour la reprise des sépultures.

## Cérémonies



Fait exceptionnel, cette année nous avons eu le bonheur de célébrer **les noces de Diamant** (60 ans de mariage) :

- de Madame et Monsieur Serge COUCHOT le 13 Février 2016
- et de Madame et Monsieur Aldo FORZINETTI le 20 Août 2016.

Nous souhaitons à ces 2 familles encore beaucoup d'années de bonheur.

## Travaux



### Salle des fêtes

Le 15 février 2016 nous avons malheureusement déploré un début d'incendie à la salle des fêtes dans le local de la chaufferie. Après l'expertise des assurances il a été effectué le changement de la chaudière et la réfection du local. La salle des fêtes est restée inoccupée durant tous les travaux ce qui a engendré quelques petits soucis d'organisation notamment pour la cantine des enfants le midi et les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) ainsi que pour plusieurs manifestations associatives et diverses locations. Le montant des travaux s'est élevé à 19 974,48 euros.

### Autres travaux

Ossuaire posé au cimetière	coût : 1 900,00 €
Eclairage public (11 candélabres)	coût : 6 364,20 €
Élargissement Rue du stade	coût : 6 402,24 €
Jeux remplacés au Parc de la fontaine + Combatte	coût : 1 196,40 €
Maternelle pose d'un placard	coût : 3 392,76 €

### Travaux à venir

Salle d'honneur de la Mairie	coût prévisionnel : 8 135,40 € HT
Mise en accessibilité des écoles	coût prévisionnel : 16 500,00 € HT

## Fleurissement

Au mois de mai, les bénévoles et les élus ont planté quelque 1500 pieds de fleurs dans une ambiance bon enfant. Les semis des roses d'indes et œillets ont été réalisés par nos soins. Aux mois de juillet et août, lors de la visite du jury Départemental et Régional, il a été noté la qualité du fleurissement mais aussi l'entretien et la propreté de notre commune. Nous espérons garder notre fleur mais le plus important est le plaisir d'offrir un cadre séduisant et agréable aux Fêchois et une traversée de village pleine de charme.



## Rentrée scolaire 2016



Pour cette rentrée scolaire malheureusement une classe s'est fermée. Le seuil d'ouverture indicatif de l'Education Nationale est de 85 élèves pour l'ouverture d'une 4<sup>ème</sup> classe ; lors de la rentrée scolaire l'effectif total est de 74 élèves. Une nouvelle organisation s'est mise en place à savoir :

Cycle 1 Maternelle :	PS : 5	MS : 11	GS : 12	Total : 28 élèves
Cycle 2 :	CP : 7	CE1 : 7	CE2 : 9	Total : 23 élèves
Cycle 3 :	CMI : 13	CM2 : 10		Total : 23 élèves

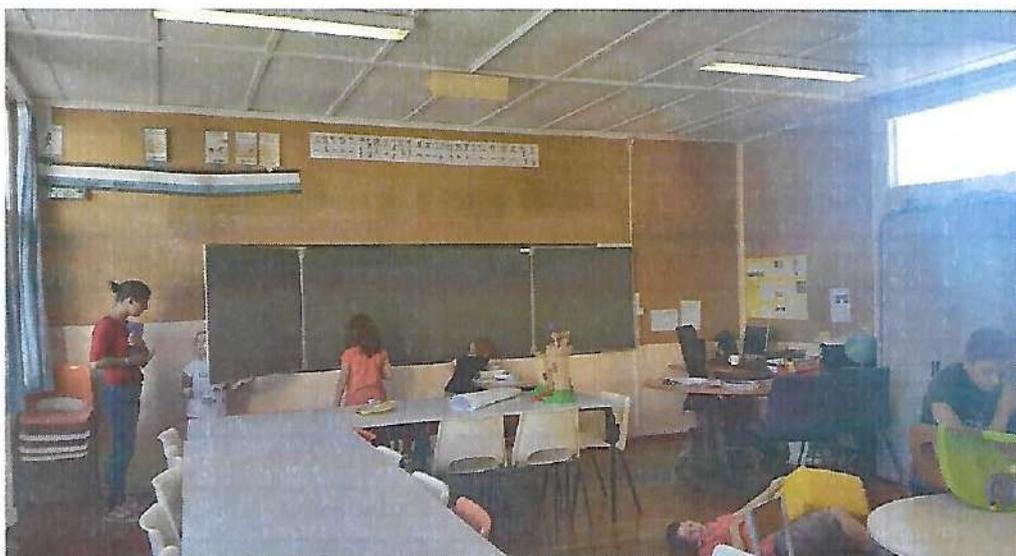
L'équipe enseignante pour cette rentrée scolaire 2016-2017 :

PS/MS/GS : Mmes VARLOT Sandra et TOURNIER Lucie (le lundi)

CP/CE1/CE2 : Mmes PERROT Isabelle et TOURNIER Lucie (le mardi)

CMI/CM2 : MM PERROT Josselin et PAGET Sébastien (1 vendredi après-midi sur 2)

Quand à la classe fermée, le bâtiment servira durant cette année scolaire à accueillir les élèves du périscolaire encadrés par sa directrice Joanna TUNIZ.



Pour la rentrée 2016-2017 : classe de Maternelle avec aménagement d'un placard, installé cet été pour un coût de 3 392,76 € euros.



Date	Thème	Activité
Septem- bre	1	Jeux de connaissances et petits jeux
	8	Artistique Art Abstrait
	15	Sport Initiation au Hockey
	22 29	Atelier musical Atelier musical Création et initiation d'instruments Création et initiation d'instruments
Octobre	6	Atelier musical Création et initiation d'instruments
	13	Culinaire/Art Top chef Spécial Halloween
Novem- bre	3	Bricolage Ateliers 4 Sous
	10	Sport Multi Sports
	17	Bricolage Ateliers 4 Sous
	24	Bricolage Ateliers 4 Sous
Décem- bre	1	Bricolage Ateliers 4 Sous
	8	Sport Patinoire
	15	Culinaire Top chef Spécial Noël
Janvier	5	Artistique Marionnettes
	12	Art Stage de Cirque
	19	Art Stage de Cirque
	26	Art Stage de Cirque
Février	2	Art Stage de Cirque
	9	Art Stage de Cirque
	16	Culinaire Top chef Spécial ski + Spectacle de Cirque
Mars	9	Bricolage Ateliers 4 Sous
	16	Bricolage Ateliers 4 Sous
	23	Bricolage Ateliers 4 Sous
	30	Sport Initiation à la Boxe
Avril	6	Bricolage Ateliers 4 Sous
	13	Culinaire Top chef Spécial Pâques
Mai	4	Artistique Mosaïque
	11	Sport Accrobranche
	18	Fête des Mamans (ou d'une personne qu'on aime) Surprise !
Juin	1	Sport Initiation au Baseball
	8	Artistique Poterie
	15	Fête des Papas (ou d'une per- sonne qu'on aime) Surprise !
	22	Sport Equitation
	29	Culinaire Top chef Spécial fin d'année
Juillet	6	BOOM ! C'est la Fête !

Les Temps d'Activités Périscolaires se dérouleront tous les jeudis de 13h30 à 16h30 à la salle de Fêtes de Fêche-l'Eglise. Les activités et lieux peuvent être modifiés selon la météo !  
 Pour plus de renseignements : Joanna TUNIZ, Directrice du périscolaire [Alplf.reservation@sfr.fr](mailto:Alplf.reservation@sfr.fr) 06.03.12.73.64

## Centre de loisirs été 2016

Cet été Fêche-l'Eglise a accueilli le centre de loisirs de l'ALPLFJ qui s'est déroulé du mercredi 6 juillet au vendredi 22 juillet 2016.

56 enfants de différents villages, dont 20 de Fêche-l'Eglise, étaient présents lors de diverses activités. Il y avait 40 enfants de plus de 12 ans et 16 enfants de moins de 6 ans.

Les enfants ont pu participer à différentes animations et sorties telles que :

- Du bowling, du canoë, de l'accrobranche, une sortie vélo, fabrication de cabanes dans les bois, initiation aux percussions, grand jeu sur l'Amérique, grand jeu Tarzan, un stage de baseball de 3 jours pour les plus grands, etc...

Composition de l'équipe encadrante :

Directeur(rice) : Richard COSTON et Joanna TUNIZ

Animateur à l'année pour l'ALPLFJ : Corinne FURY, Cassandra PARRAT et Allison MEISTER



Stagiaire Bafa : Jacky GARCIA et Lucas MARGAROU

Bénévole : Mélanie BONNOT

Tous ensemble ils ont œuvré dans la joie et la bonne humeur afin que les enfants s'épanouissent durant cet été.



Accueil de Loisirs Périscolaire de Lebetain, Fêche l'Eglise et Joncherey

**Horaires et lieux de l'accueil périscolaire, extrascolaire et TAP :**

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
<b>Matin</b>	7h - 8h30 Préfabriqué de l'école	7h - 8h30 Préfabriqué de l'école	7h - 8h30 Préfabriqué de l'école	7h - 8h30 Préfabriqué de l'école	7h - 8h30 Préfabriqué de l'école
<b>Midi</b>	11h30 - 13h30 Salle des Fêtes	11h30 - 13h30 Salle des Fêtes	11h30 - 13h30 Salle des Fêtes	11h30 - 13h30 Salle des Fêtes	11h30 - 13h30 Salle des Fêtes
<b>Soir</b>	16h30 - 18h45 Préfabriqué de l'école	16h30 - 18h45 Préfabriqué de l'école	16h30 - 18h30 Préfabriqué de l'école	16h30 - 18h45 Salle des Fêtes	16h30 - 18h (18h30 si besoin) Préfabriqué de l'école

**Horaires et lieux de l'accueil de loisirs :**

Lors des petites vacances, du lundi au vendredi de 7h à 18h30 à l'accueil de loisirs de Lebetain (appartement au dessus de l'école) ou à l'accueil de loisirs de Joncherey.

Lors des grandes vacances,

Au mois de Juillet : du lundi au vendredi de 7h à 18h30 à la salle des Fêtes de Fêche l'Eglise.

Au mois d'Août : du lundi au vendredi de 7h à 18h30 à Lebetain.

Pour plus de renseignements :

<http://alplf.com>

[alplf.reservation@sfr.fr](mailto:alplf.reservation@sfr.fr)

Richard COSTON (directeur de l'ALPLF) : 06.81.09.15.14

Joanna TUNIZ (directrice ALPLF, site de Fêche l'Eglise) : 06.03.12.73.64

Pour toutes inscriptions et réservations :

[alplf.reservation@sfr.fr](mailto:alplf.reservation@sfr.fr)

Joanna TUNIZ (directrice ALPLF, site de Fêche l'Eglise) : 06.03.12.73.64

# RAPPELS

## Recensement citoyen obligatoire

Tout jeune de nationalité française, garçon ou fille, doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du troisième mois suivant. Le recensement citoyen est, en effet, une démarche obligatoire et indispensable pour pouvoir participer à la Journée défense et citoyenneté (JDC).

L'attestation de participation à la JDC est réclamée pour toute inscription aux examens et concours soumis à l'autorité publique (CAP, baccalauréat, permis de conduire...). De plus, le recensement permet l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans.

Les Français non recensés dans les délais légaux (entre leurs seize ans et les trois mois qui suivent) pourront régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans, en effectuant volontairement la démarche du recensement.

La démarche à suivre est très simple : il suffit de se rendre à la mairie de son domicile, muni de sa pièce d'identité et de son livret de famille.

Plus d'information sur [www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc) et sur l'application mobile « Ma JDC » téléchargeable gratuitement sur smartphone.



Il est rappelé que l'entretien, l'élagage et la taille des arbres dépassant sur le domaine public est à la charge des propriétaires.

## Pour un village propre JE RAMASSE



Nous vous rappelons qu'il est interdit de laisser les chiens ou tout autre animal souiller les espaces publics (voirie, trottoirs, terre-pleins, promenades, pelouses, plates bandes des espaces verts et tout autre lieu public). Il est fait obligation aux personnes accompagnées d'un chien de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections que cet animal abandonne sur toute ou partie de la voie publique. Nous précisons aussi que les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants, de jour comme de nuit.



Ne laissez pas les chiens dont vous avez la garde aboyer de façon intempestive. **L'aboiement chez le chien est naturel mais il ne doit pas devenir excessif et gênant pour le voisinage.**

Tout chien errant sur la commune se verra conduire en fourrière.



Concernant les bacs des ordures ménagères et plastique, nous vous rappelons que ces bacs une fois le camion de ramassage passé doivent être rangés dans les plus brefs délais et ne doivent en aucuns cas obstruer la chaussée et les trottoirs.

## Rappel de l'utilisation des tondeuses (jours et horaire)



Par **Arrêté Préfectoral**, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30,
- les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h,

**L'Arrêté Municipal** de Fêche-l'Église est plus restrictif et **interdit formellement l'utilisation de ces appareils les dimanches et jours fériés.**

Quant au professionnel, il doit interrompre les travaux susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, entre 20h et 7h et toute la journée des dimanches et jours fériés.

## Le brûlage à l'air libre des déchets verts est strictement interdit sous peine d'amende



Il est interdit de brûler dans son jardin :

- l'herbe issue de la tonte de pelouse,
- les feuilles mortes,
- les résidus d'élagage,
- les résidus de taille de haies et arbustes,
- les résidus de débroussaillage, les épiluchures.

Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie ou dans le cadre de la collecte sélective organisée par la commune. Vous pouvez également en faire un compost individuel.

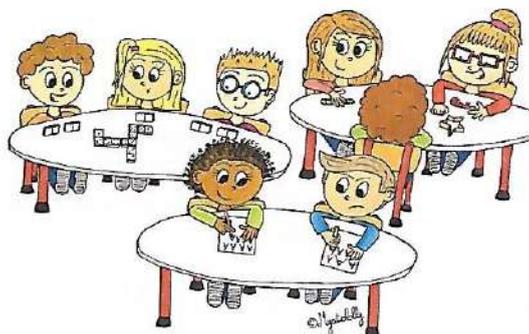
(Réf. : Arrêté préfectoral n°2012191-0002 confirmant l'interdiction du brûlage à l'air libre de déchets verts et abrogeant toute décision antérieure y compris les dérogations préfectorales.)

## Personnel communal : un nouvel agent d'entretien



Vous croiserez peut-être en mairie, dans nos bâtiments communaux ou dans nos écoles notre nouvel Agent d'entretien Myriam qui a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> septembre 2016. Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre village.

## Accessibilité des bâtiments communaux



D'ici quelques semaines, on devrait assister au démarrage des travaux de mise en accessibilité de l'école.

Après la mairie en 2015, la maternelle sera le deuxième bâtiment concerné par la mise aux normes, suivie en 2017 par l'école primaire.

Les travaux sont d'un montant estimé à 16 500,00 € HT pour les 2 bâtiments.

# Etat-Civil 2015

Naissances		Mariages		Décès	
DEMONTROND Timéo	23 avril	BECHIR/GIBERT	26 septembre	BASSAND Marie-Louise	22 janvier
GAUER SCHMITT Kelly	2 avril	BESANCENEZ/GILLIOTTE	14 février	GASPARI Danièle	3 mars
VON AESCH GAO Lucy	15 septembre	BORDAS/SAPERE	4 juillet	MICHELAT Prima	7 avril
		CRESTO-ALEINA/PEQUIGNOT	19 décembre	MOUILLET Daniel	7 avril
		GILARES/MANGUE	16 mai	BURKHARD Jean-Jacques	21 juin
		MULLER/ROUSSEAU	25 juillet	RIDACKER Charles	22 juillet
				MICHELOT Gilles	5 août
				FROSSARD Georgette	5 octobre
				MISTSCHUK Claudine	26 décembre

## Le Conseil Municipal en bref

(Toutes les délibérations sont affichées en mairie dans les 15 jours suivant le conseil et consultables ensuite sur simple demande)

Les principales décisions :

Décembre 2015 :

- Coopérative scolaire – subvention exceptionnelle
- Renouvellement contrat groupe Assurances collectives 2016-2018
- Décision budgétaire Modificative N°3
- Subvention allouée Association Valentin Haijy

Janvier 2016 :

- Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget 2015
- Participation au centre de loisirs ALPLF Eté 2016
- Frais de scolarité 2014-2015
- SIAGEP – Demande subvention pour travaux favorisant les économies d'énergie
- Travaux forestiers 2016
- Amendes de police – répartition 2016

Février 2016 :

- Demande subvention Fonds soutien investissement public local - Mise en accessibilité école
- Sinistre salle des fêtes – Devis chaufferie
- Tableau des effectifs - Création de poste

Mars 2016 :

- Dissolution CCAS et transfert attributions à la commune
- Mise à disposition du service SIG du SIAGEP

- Département – Groupement de commandes sel de déneigement
- Régime indemnitaire – Délibération complémentaire
- Demande subvention Département – Ravale-ment façade Maternelle
- Motion de soutien Alstom Belfort

- Approbation Compte de Gestion 2015
- Approbation Compte Administratif 2015
- Affectation Résultat 2015
- Subventions aux Associations 2016
- Taxes locales 2016

Avril 2016 :

- Budget Primitif 2016

Juillet 2016 :

- Budget Primitif 2016
- Décision budgétaire Modificative N°1
- Demande de subvention à la Région pour les travaux de rénovation de la mairie
- Participation au Centre de loisirs ALPLF Eté 2016 — Avenant
- Mise à disposition des salles communales à l'association ALPLF - Complément

Août 2016 :

- Création poste Emploi d'avenir

Septembre 2016 :

- Contrat de bûcheronnage 2016-2017
- Bois de chauffage 2016-2017
- Taxe + Règlement Affouage 2016-2017
- Décision budgétaire Modificative N°2



- Loto Association ALPLF  
Samedi 5 novembre 2016
- Cérémonie du 11 Novembre  
- à 10h : Fêche-l'Eglise  
- à 10h30 : Badevel
- Loto Association Fêche en fête  
(Téléthon) samedi 4 décembre 2016
- Repas des P'tits Mômes  
Vendredi 9 décembre 2016
- Repas des aînés  
Dimanche 11 Décembre 2016
- Vœux de la municipalité  
Vendredi 13 Janvier 2017
- Recensement de la population :  
du 19 janvier au 18 février 2017

**FÊCHE-L'EGLISE**